



Charte du bon usage des outils de visioconférence

Grenoble le 20 Mai 2022

1. Les apprenants sont priés, dans la mesure du possible, de se connecter à partir d'un appareil équipé d'une caméra et d'un microphone afin de pouvoir participer à la formation dispensée. (il est possible d'utiliser la caméra et le micro d'un smartphone). Les apprenants ne disposant pas du matériel adéquat sont invités à prévenir le formateur responsable au préalable. Dans le cadre formations à gros effectifs, il est possible que le formateur demande aux participants de désactiver leur caméra pour alléger le flux de connexion.
2. Afin de faciliter le contrôle d'assiduité, les utilisateurs sont priés de s'identifier sur le logiciel de visioconférence (Zoom ou autre) en faisant apparaître leurs noms et prénoms tels qu'ils figurent sur leur fiche d'inscription. Le formateur responsable pourra refuser l'accès à la session Zoom à tout participant non identifiable.
3. Les exigences de ponctualité et d'assiduité sont les mêmes pour les formations à distance que pour les formations en présentiel : les utilisateurs sont priés de se connecter à l'heure de la formation et même 10 min avant et de rester actifs tout au long de la formation. Le formateur responsable pourra verrouiller l'accès à la session Zoom après le début du cours.
4. Afin d'éviter tout bruit parasite, les utilisateurs sont invités à couper le son de leur micro dès leur entrée dans la salle de visioconférence, et à le réactiver uniquement sur invitation du formateur, ou en pour participer , échanger avec le formateur .
5. La fonction « Converser » doit être réservée à un usage exclusivement pédagogique, c'est à dire pour réagir au contenu de formation ou poser des questions. Le formateur peut, à tout moment, choisir de désactiver cette fonction.
6. Les utilisateurs s'engagent à ne pas tenir de propos haineux ou injurieux, que ce soit sur la conversation générale ou dans les conversations privées entre participants.
7. Les utilisateurs s'engagent à ne pas partager les liens de connexion sur des réseaux sociaux ou avec des personnes non inscrites au formation. Seuls Les apprenants inscrits à une formation (ou à un groupe dans le cas de cours multi groupes) sont autorisés à y participer.

8. Conformément au droit de la propriété intellectuelle, les utilisateurs s'engagent à ne pas enregistrer les formations à distance sans l'autorisation de formateur. Même en cas d'autorisation par Les formateurs, l'enregistrement d'un cours ne devra jamais être diffusé en ligne sur Internet. Les enregistrements de cours sont destinés à un usage exclusivement interne à l'ODTI. Mis en ligne sur le serveur de l'ODTI, ils seront accessibles uniquement via un lien que seul Les formateurs est habilités à communiquer.
9. Les utilisateurs seront systématiquement informés de l'enregistrement vidéo/audio des formations par Les formateurs, ils pourront, s'ils le souhaitent, désactiver leur caméra et/ou leur micro pour que leur image et/ou leur voix ne soit pas enregistrée.
10. L'ODTI ne Pourron être tenu jour responsable de défaillances matérielles appartenant aux utilisateurs et rendant impossible leur participation.
11. L'ODTI s'engage à assurer une bonne qualité d'image et de son durant toute la durée de la formation
12. Tout problème de connexion doit signalé au préalable pour le bon déroulement de la formation.

Observatoire des Discriminations et des Territoires Interculturels
7 Place Edmond Arnaud Grenoble 38000
Tél : 04 76 42 60 45 – ww.odti.org
observatoire@odti.fr

